

REPORTAGES MÉDIATIQUES :

LE VIH

ET LE DROIT

CRIMINEL

ADDENDA

octobre 2022



COALITION
CANADIENNE
POUR RÉFORMER
LA CRIMINALISATION
DU VIH
(CCRVC)

Depuis la publication de ce guide en octobre 2020, de nombreux efforts de plaidoyer concernant la criminalisation de la non-divulgence du VIH ont eu lieu au Canada; les journalistes pourraient souhaiter les prendre en compte et les souligner dans leurs reportages sur le sujet.

Aperçu des tendances clés

- **Le Canada figure à présent au 8e rang mondial selon un récent rapport de HIV Justice Worldwide.**
- Entre 1989 et 2020, au moins **206 personnes ont été poursuivies pour non-divulgence du VIH** dans 224 affaires distinctes.
- La reconnaissance des progrès scientifiques et le plaidoyer soutenu ont contribué à une diminution des poursuites, ces dernières années. De 2017 à 2020, il y a eu 21 nouvelles affaires. Après une hausse en 2017 (N=12), le nombre d'affaires a diminué en 2018 (N=6), 2019 (N=2) et 2020 (N=1).
- **Les femmes autochtones vivant avec le VIH au Canada**, qui peuvent se trouver dans des situations de vulnérabilité où il n'est pas sécuritaire pour elles de divulguer leur statut, **représentent une part importante des femmes ciblées par des accusations (33 %).**

Des déclarations de consensus communautaire appellent à des modifications de la loi

En 2021, la Coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH (CCRCV), dont le Réseau juridique VIH est membre fondateur, a lancé une deuxième série de consultations communautaires pancanadiennes auprès des personnes vivant avec le VIH, prestataires de services liés au VIH, organismes communautaires et alliés. Ces consultations ont conduit à la publication d'une deuxième [Déclaration de consensus communautaire, en juillet 2022](#), appuyée à ce jour par plus de 100 organismes à travers le pays. Celle-ci s'inscrit dans le sillage d'une [première Déclaration de consensus communautaire](#) de la CCRCV, publiée en 2017, à l'issue également d'un vaste processus de consultation communautaire national et qui avait reçu l'appui de 174 organismes à travers le pays.

S'appuyant sur la déclaration de 2017, la nouvelle Déclaration de consensus communautaire demande au gouvernement fédéral d'apporter des modifications au *Code criminel* afin de limiter les poursuites contre les personnes vivant avec le VIH. Elle souligne que le droit pénal ne devrait être utilisé qu'en dernier recours, et uniquement dans les cas de **transmission avérée et intentionnelle du VIH** ou d'une autre infection transmissible sexuellement ou par le sang (ITSS). La loi ne devrait jamais être utilisée contre une personne qui a eu des activités qui, selon les meilleures preuves scientifiques, ne présentent **aucune possibilité significative de transmission, ou en présence d'autres circonstances atténuantes comme un risque de violence pour la personne vivant avec le VIH**. Dans sa deuxième Déclaration de consensus communautaire, la CCRCV demande également de soustraire la non-divulgence et la transmission du VIH et d'autres ITSS ainsi que l'exposition à ceux-ci de l'application des lois sur l'agression sexuelle; de réexaminer les condamnations antérieures pour que les personnes vivant avec le VIH qui ont été criminalisées en vertu de ces lois néfastes n'aient plus à vivre avec les étiquettes de « délinquantes sexuelles » et de « criminelles »; et de mettre fin à l'expulsion des non-citoyennes après condamnation. Pour en savoir plus sur la deuxième Déclaration de consensus communautaire et sur son processus d'élaboration, veuillez consulter notre [document de Foire aux questions](#).

Le Gouvernement du Canada répond par ses propres consultations

Quelques jours avant le 24^e Congrès international sur le sida (SIDA 2022) à Montréal, le gouvernement fédéral a annoncé sa propre série de [consultations sur la non-divulgence du VIH, à compter d'octobre 2022](#). La CCRCV a réagi à cette annonce par une [déclaration aux médias](#), dans laquelle elle se réjouit des efforts du gouvernement pour réexaminer l'enjeu de la criminalisation du VIH, mais signale qu'elle a déjà effectué le travail d'implication de la communauté et que [ses consultations ont montré un consensus clair](#) quant à l'urgente nécessité d'une réforme du droit. La CCRCV et le Réseau juridique VIH ont été interviewés par la Presse canadienne sur leur opinion concernant les consultations gouvernementales (voir, par exemple, ces articles publiés en 2022 par le [Globe and Mail](#) et le [National Post](#)). Le [comité éditorial du Toronto Star](#) a également abordé la question; et nous avons publié un article d'opinion dans le [Lawyer's Daily](#).



Pour plus d'informations :
hivlegalnetwork.ca



COALITION
CANADIENNE
POUR RÉFORMER
LA CRIMINALISATION
DU VIH
(CCRCV)